

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 3 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 26</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 juin 2014</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Laurent VALLET à Philippe STREMLER, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Alain VIDAL à Line dELHON.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Yvelise MONTANE, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Bruno BENOIST</p>	
<p><b>N° 4253</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Modernisation de l'éclairage public en divers secteurs</b></p> <div data-bbox="169 1288 544 1541" style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-2deg);"> <p align="center"><b>REÇU LE :</b></p> <p align="center">★ 23 JUIN 2014 ★</p> <p align="center">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune concernant la modernisation de l'éclairage public en divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5BS329) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Rue Boltar : Remplacement du câble défectueux entre les ensembles n° 872 et 873. Réalisation de 7,00 m de tranchée sous trottoir de part et d'autre du chemin de la Longue et déroulage, dans fourreau existant en traversée de route, pour réaliser une liaison électrique entre les points n° 1161 et 881 afin de mettre hors tension le câble entre les points n° 872 et 873.</li> <li>2- Fourniture et pose d'un appareil de type raquette 70 w SHP sur support existant : chemin de Couloume : n° 167, 368, 370, 371.</li> <li>3- Fourniture et pose d'un appareil de type square décoratif sur candélabre existant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Emile Zola : n° 408, 409, 418</li> <li>- Impasse de la Bugadière : n° 439</li> <li>- Rue Romain Rolland : n° 410</li> </ul> </li> <li>4- Fourniture et pose d'un appareil de type square décoratif sur candélabre neuf à poser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impasse Athos : n° 346</li> <li>- Rue Emile Zola : n° 354, 355</li> <li>- Impasse des Vitarelles : n° 656</li> </ul> </li> </ol> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :</p> <p>TVA (récupérée par le SDEHG) : 2 576 € Part SDEHG : 6 300 € Part restant à la charge de la commune (estimation) : 8 149 €</p> <p align="right"><b>Total : 17 025 €</b></p> <p>Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p>

	<p>Le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> le projet présenté.</li> <li>• <b>S'engage</b> à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>23 JUIN 2014</b></p> <p>Affiché le : <b>23 JUIN 2014</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 juin 2014</p> <p style="text-align: right;"><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 

**REÇU LE :**  
 \*      **23 JUIN 2014**      \*  
**A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET**